

Déconfinement : Le retour en force de la buchette !

Au CATP, le jour d'après c'est comme le jour d'avant... avec moins de droits sociaux et plus de pression au (télé-) travail !

La preuve en image : ci-joint le fichier Excel envoyé aux salariés en télétravail via les managers pour « piloter » l'activité quotidienne,

	A	B	C	D
1	Mon métier			
2	Mon Secteur / Département			
3			Exemple	Lundi
4	L'organisation de mon activité			
5	Heure de début de mon activité quotidienne		9H	
6	Heure de fin de mon activité quotidienne		18H	
7	Séquence N°1		3	
8	Séquence N°2		2	
9	Séquence N°3		4	
10	Séquence N°4		3	
11	Séquence N°5			
12	Séquence N°6			
13	Séquence N°7			
14	Séquence N°8			
15	Total Séquence Journalière		12	
16				
17	Mon activité			
18	Activité quantitative		. 5 ventes	
19	Activité qualitative		. 5 RDV programmés pour les 3 prochaines semaines	
20			. 2 dossiers conso réalisés	
21	Mon reporting auprès de mon manager			
22	Compte rendu de mon activité réalisée		oui/non	
23	Engagement pour le lendemain			
24	Echange téléphonique avec mon manager		oui/non	
25				
26	Commentaires			
27				

Nous rappelons à la Direction qu'un tel tableau nécessite soit un accord d'entreprise, soit une charte, soit un accord avec le salarié et que le CSE doit être consulté avant sa mise en œuvre.

Rien de tout cela n'a été effectué au CATP. Nous en avisons l'Inspection du Travail.

**Face à la Direction, adoptez le bon geste
barrière : syndiquez-vous à la CGT !**